

Sommaire	
Maladie de Newcastle aux Pays-Bas	181

MALADIE DE NEWCASTLE AUX PAYS-BAS

Traduction du texte d'un communiqué reçu le 8 décembre 1992 du Docteur C.C.J.M. van der Meijs, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la pêche, La Haye :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 8 septembre 1992 (voir Informations sanitaires, 5 [36], 136).

Date finale de la période du présent rapport : 30 novembre 1992.

Nombre de foyers distincts identifiés à ce jour : trente-trois (33).

Détails relatifs aux foyers :

N° foyer	Localisation		Type de production	Taille de l'élevage	Âge des animaux
	commune	coordonnées			
1	Swartbroek	51° 14' N-5° 46' E	poules pondeuses	54 000 (3 unités)	22, 42, 61 s *
2	Leveroij	51° 15' N-5° 50' E	poules pondeuses	24 200	45 à 47 s
3	Ospel	51° 17' N-5° 47' E	poulets de chair	8 500	5 s
4	Nederweert	51° 17' N-5° 45' E	poules pondeuses	29 000 (2 unités)	24 s
5	Heijthuisen	51° 15' N-5° 53' E	poulets de chair	52 000	5 s
6	Ospel	51° 17' N-5° 47' E	poules pondeuses	50 000	27, 40, 50 s
7	Ospel	51° 17' N-5° 47' E	poulettes destinées à la ponte	80 000	13 s
8	Heijthuisen	51° 15' N-5° 53' E	poulets de chair	25 000	4 s
9	Heijthuisen	51° 15' N-5° 53' E	poulets de chair	39 000	5 s
10	Nederweert	51° 17' N-5° 45' E	poulettes destinées à la ponte	12 200 (2 unités)	9,5 s
11	Heijthuisen	51° 15' N-5° 53' E	poulets de chair	9 500	5 s
12	Ospel	51° 17' N-5° 47' E	poules pondeuses	39 000 (2 unités)	4,5 s
13	Weert	51° 15' N-5° 42' E	poulets de chair	150 (1 unité)	7 s
14	Ospel	51° 17' N-5° 47' E	dindons de chair	5 560 (2 unités)	22,5 s
15	Asten	51° 24' N-5° 44' E	poules et coqs pour la production de poulets de chair	20 000 poules (3 unités) 2 000 coqs	31 s
16	Asten	51° 24' N-5° 44' E	poulets de chair	18 800 (2 unités)	4 s

* s = semaine

N° foyer	Localisation		Type production	Taille de l'élevage	Âge des animaux
	commune	coordonnées			
17	Neerkant	51° 22' N-5° 52' E	poulets de chair	34 000 (2 unités)	6 s
18	Ospel	51° 17' N-5° 47' E	poulettes destinées à la ponte	135 229 (2 unités)	7 s
19	Nederweert	51° 17' N-5° 45' E	dindonneaux de chair	11 500 (1 unité)	5 s
20	Neerkant	51° 22' N-5° 52' E	perdreaux faisans	3 000 ? perdreaux faisans	divers
21	St.Oedenrode	51° 33' N-5° 27' E	poulets de chair	28 000	déjà abattus
22	Deurne	51° 27' N-5° 47' E	poulets de chair pintades	39 000 (2 unités) 5 600 (1 unité)	3,5 s 6 s
23	Neerkant	51° 22' N-5° 52' E	poulettes destinées à la ponte	42 800 (2 unités)	7,5 s
24	Elsendorp	51° 34' N-5° 46' E	poulets de chair	52 000 (4 unités)	42 jours
25	Weert	51° 15' N-5° 42' E	poulets de chair	25 000 (3 unités)	5,5 s
26	Someren-Eind	51° 21' N-5° 44' E	poulets de chair	22 000 (2 unités)	5,5 s
27	IJsselsteijn	51° 29' N-5° 53' E	poules pondeuses	38 600 (1 unité)	22 s
28	Handel	51° 34' N-5° 42' E	poules pondeuses	110 000 (4 unités) 307 550 (6 unités)	92 s divers
29	Nederweert	51° 17' N-5° 45' E	poules pondeuses	9 100 (1 unité)	5 s
30	Heide-Venray	51° 31' N-5° 58' E	poulettes destinées à la ponte	18 944 (2 unités)	8 jours
31	Someren	51° 23' N-5° 42' E	poulettes pour la production de poulets de chair	9 275 (1 unité)	4 s
32	IJsselsteijn	51° 29' N-5° 53' E	poulets de chair	52 000 (2 unités)	5 s
33	IJsselsteijn	51° 29' N-5° 53' E	poules pondeuses poulettes destinées à la ponte	32 960 (2 unités) 17 000 (1 unité)	35, 54 s 14 s

Statut immunitaire des animaux dans les foyers :

1. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire (semaine 1 et 5 : LZ-58 en pulvérisation, semaine 15 : La Sota).
2. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire ; pas de vaccination supplémentaire dans l'unité de production.
3. Vaccinés à 1 jour (NDW en pulvérisation).
4. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : première vaccination à l'âge d'1 semaine, deuxième à l'âge de 6 semaines, et troisième à l'âge de 17 semaines.
5. Vaccinés à 11 jours (NDW par atomiseur).
6. Vaccination des poules les plus âgées à 50 semaines (La Sota par atomiseur).
7. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : troisième vaccination à 12 semaines le 18/09/92 (LZ-58). Cette vaccination a été réalisée 3 jours après la vaccination contre la laryngotrachéite et la diphtérie, et environ 10 jours avant l'apparition du foyer (interférence avec la production d'anticorps ?).
8. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour le 03/09/92 (clone 30), à 14 jours le 23/09/92 (NDW), à 24 jours le 01/10/92 (clone 30). La dernière vaccination a probablement eu lieu durant la période d'incubation.
9. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 7 jours (clone 30 en pulvérisation), et à 25 jours (clone 30 en pulvérisation).
10. Non complètement protégés ; vaccinés à 1 jour (clone 30) et 5 semaines (LZ-58).
11. Vaccinés deux fois : à 1 jour (11/09/92, clone 30 en pulvérisation), à 2 semaines (25/09/92, clone 30 en pulvérisation).

12. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (NDW en pulvérisation) et à 2 semaines (clone 30 en pulvérisation).
13. Non vaccinés.
14. Vaccinés à 8 jours (LZ-58 en pulvérisation) et à 18 semaines (LZ-58 par atomiseur).
15. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 2,5 semaines (pulvérisation), à 6,5 semaines (atomiseur), et à 15 semaines (injection).
16. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (NDW en pulvérisation) et à 14 jours (clone 30 en pulvérisation).
17. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (NDW en pulvérisation) et à 17 jours (NDW par atomiseur).
18. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (clone 30 en pulvérisation) et à 3,5 semaines (clone 30 par atomiseur).
19. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 7 jours (clone 30 en pulvérisation).
20. Vaccinés à 1 jour (LZ-58 en pulvérisation) ; seconde vaccination à différents âges (LZ-58 dans l'eau de boisson).
21. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : première vaccination le 25/09/92 (clone 30 en pulvérisation), et seconde vaccination le 13/10/92 (clone 30 dans l'eau de boisson).
22. Poulets : vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (NDW par atomiseur) et à 2 semaines (clone 30 en pulvérisation).
Pintades : vaccinées à 5 semaines, 2 jours avant leur livraison (clone 30 en atomiseur).
23. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 8 jours (clone 30 en pulvérisation) et à 4 semaines (La Sota par atomiseur).
24. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 10 jours (clone 30 en pulvérisation).
25. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (LZ-58 en pulvérisation) et à 2 semaines (LZ-58 en pulvérisation).
26. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 10 jours (NDW en pulvérisation/atomiseur) et à 3 semaines (Gloria et clone 30 en pulvérisation).
27. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour dans le couvoir (en pulvérisation), à 7 jours (La Sota en pulvérisation) et à 14 semaines (La Sota par atomiseur).
28. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire à 88 semaines (clone 30 en pulvérisation dans les unités 1 à 4, et par atomiseur dans les autres unités).
29. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire à 1 jour (clone 30 en pulvérisation) et à 14 jours (clone 30 en pulvérisation).
30. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (clone 30 par atomiseur).
31. Vaccinés à 8 jours (clone 30 en pulvérisation).
32. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire : à 1 jour (clone 30 en pulvérisation) et à 14 jours (clone 30 en pulvérisation).
33. Vaccinés conformément au protocole sanitaire obligatoire.

Date des événements, foyer par foyer :

N° foyer	Premiers symptômes	Confirmation	Indice de pathogénicité intracérébral		Mise en interdit	Abattage sanitaire	Nettoyage / désinfection
1	12/08/92	31/08/92	04/09/92	1,80	24/08/92	05/09/92	18/09/92
2	08/09/92	16/09/92	21/09/92	1,84	13/09/92	17/09/92	09/10/92
3	09/09/92	21/09/92	24/09/92	1,79	21/09/92	22/09/92	01/10/92
4	14/09/92	21/09/92	...	1,80	16/09/92	23/09/92	19/10/92
5	20/09/92	24/09/92	...	1,83	22/09/92	26/09/92	06/10/92
6	24/09/92	27/09/92	...	1,81	25/09/92	01/10/92	19/10/92
7	28/09/92	04/10/92	...	1,78 1,87	01/10/92	01/10/92	19/10/92
8	03/10/92	06/10/92	...	1,75	04/10/92	05/10/92	08/10/92
9	02/10/92	12/10/92	07/10/92	07/10/92	22/10/92
10	09/10/92	14/10/92	28/10/92	1,73	09/10/92	12/10/92	21/10/92
11	14/10/92	16/10/92	14/10/92	14/10/92	22/10/92

N° foyer	Premiers symptômes	Confirmation	Indice de pathogénicité intracérébral		Mise en interdit	Abattage sanitaire	Nettoyage / désinfection
12	13/10/92	20/10/92	17/10/92	20/10/92	26/10/92
13	15/10/92	22/10/92	18/11/92	1,81	20/10/92	20/10/92	26/10/92
14	16/10/92	24/10/92	18/11/92	1,75	21/10/92	27/10/92	07/11/92
15	...	24/10/92	02/11/92	1,71	20/10/92	26/10/92	19/11/92
16	14/10/92	25/10/92	02/11/92	1,78	25/10/92	26/10/92	05/11/92
17	24/10/92	25/10/92	02/11/92	1,74	25/10/92	27/10/92	09/11/92
18	23/10/92	29/10/92	26/10/92	29/10/92	12/11/92
19	...	30/10/92	26/10/92	02/11/92	10/11/92
20	08/10/92	28/10/92	28/10/92	02/11/92	11/11/92
21	09/10/92	28/10/92			
22	25/10/92	02/11/92	09/11/92	1,82	29/10/92	02/11/92	11/11/92
23	30/10/92	04/11/92	01/11/92	03/11/92	19/11/92
24	...	05/11/92	09/11/92	1,89	03/11/92	06/11/92	...
25	...	05/11/92	...	1,64	03/11/92	05/11/92	13/11/92
26	...	05/11/92	09/11/92	1,86	03/11/92	09/11/92	13/11/92
27	03/11/92	09/11/92	18/11/92	1,81	04/11/92	09/11/92	20/11/92
28	...	09/11/92	18/11/92	1,65	05/11/92	19/11/92	...
29	06/11/92	15/11/92	...	1,79	09/11/92	12/11/92	16/11/92
30	11/11/92	15/11/92	...	1,66	13/11/92
31	16/11/92	22/11/92	19/11/92	23/11/92	...
32	19/11/92	26/11/92	23/11/92	24/11/92	...
33	21/11/92	27/11/92	23/11/92	30/11/92	...

Symptômes :

1. Premiers symptômes apparus un mois avant la déclaration : problèmes respiratoires ; au moment de la déclaration : problèmes respiratoires, pas de problèmes digestifs, diminution de la production, torticolis et fientes vertes chez les poules les plus jeunes (22 semaines). Mortalité : 60 %.
2. Suspicion de laryngotrachéite infectieuse, pas de diminution de la production ; 13-15/09/92 : nette chute de production, augmentation de la mortalité.
A l'autopsie, lésions évoquant de la maladie de Newcastle.
4. Presque pas de signes cliniques, lésions très évocatrices de maladie de Newcastle à l'autopsie.
5. Symptômes fortement évocateurs de la maladie de Newcastle.
10. Légère augmentation de la mortalité, faible morbidité, fientes vertes.
11. A l'âge de 3,5 semaines : problèmes respiratoires ; à l'âge de 4,5 semaines : fèces anormales ; au-delà de 4,5 semaines : mortalité accrue (0,7 % dans la période du 11 au 14/10/92).
A l'autopsie (14/10/92), lésions évoquant la maladie de Newcastle.
12. Premiers symptômes à l'âge de 4 semaines ; augmentation de la mortalité le 16/10/92.
A l'autopsie (17/10/92), lésions évoquant la maladie de Newcastle.
13. Premiers symptômes à l'âge de 6 semaines.
14. Premiers symptômes à l'âge de 21,5 semaines, dans une unité seulement ; symptômes respiratoires, gonflement de la tête, chute de l'indice de conversion alimentaire (1 400 kg → 1 000 kg), symptômes nerveux à partir du 20/10/92 : décubitus dorsal ou latéral, démarche chancelante. Morbidité faible, légère augmentation de la mortalité.
A l'autopsie : début d'entérite, fèces diarrhéiques vertes.
15. Premiers symptômes dans une unité seulement ; problèmes respiratoires, pas de symptômes nerveux, pas de fientes anormales ; mortalité légèrement accrue (0,003 → 0,007 %) ; diminution de la production.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
16. Pendant deux semaines, problèmes respiratoires, fientes vertes, gonflement de la tête, mortalité légèrement accrue.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.

17. Premiers symptômes, chez tous les poulets : faiblesse générale, gonflement de la tête, pas de symptômes nerveux, pas de problèmes respiratoires, pas de fientes vertes, mortalité légèrement accrue ; le 25/10/92 : problèmes respiratoires, morbidité de 100 %.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
18. 01/10/92 : quelques problèmes respiratoires post-vaccinaux ; 23/10/92 : fientes vertes chez les poulettes âgées de 2 semaines ; 26/10/92 : problèmes respiratoires, gonflement de la tête, fientes vertes, pas de symptômes nerveux ou de diminution de la production. Morbidité : 3 à 5 %, taux de mortalité élevé (dans une seule unité).
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
19. Problèmes chroniques dus probablement à une alimentation défectueuse ; lors de la déclaration, problèmes nerveux, respiratoires et digestifs, mortalité fortement accrue durant la dernière semaine ; mortalité cumulée : 20 %.
20. Rhinotrachéite infectieuse diagnostiquée par épreuve sérologique.
21. Mortalité accrue, colibacillose diagnostiquée et traitée avec succès avec la fluméquine.
22. Problèmes respiratoires dans une unité de poulets de chair ; pas de symptômes chez les pintades lors de la déclaration, symptômes respiratoires et nerveux (tremblements, torticolis) graves chez les poulets de chair. Morbidité : 10 % (unité II), mortalité augmentant rapidement (mortalité cumulée dans l'unité II : 2 %).
23. Quelques problèmes respiratoires dans une unité, pas de symptômes digestifs ou nerveux, mortalité rapidement accrue. Morbidité : 20 % (unité II), mortalité : 3 %.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
24. Problèmes respiratoires dans une unité ; pas de symptômes digestifs ou nerveux, mortalité accrue. Boiteries dans une unité atteinte et deux unités non atteintes (colibacillose). Dans l'unité atteinte : morbidité et mortalité élevées.
25. Premiers symptômes à partir de la seconde vaccination dans deux unités : problèmes respiratoires, digestifs et nerveux (dès le premier jour) ; morbidité élevée, mortalité > 1 % par semaine.
26. Premiers symptômes dès l'âge de 3 semaines : problèmes respiratoires et mortalité accrue ; au cours des deux jours précédant la déclaration : fientes vertes. Morbidité dans l'unité I : 100 %, dans l'unité II : 5 % ; mortalité accrue.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
27. Premiers symptômes apparus la veille de la déclaration : problèmes digestifs et respiratoires, déclin de la production, mortalité accrue ; lors de l'inspection, signes cliniques très marqués : mortalité élevée, difficultés respiratoires importantes, fientes vertes. Morbidité et mortalité élevées.
A l'autopsie : trachéite sévère, fèces vertes.
28. Premiers symptômes apparus un mois avant la déclaration : quelques problèmes respiratoires, torticolis, pas de problèmes digestifs, chute de la production d'oeufs. Morbidité élevée dans quatre unités (torticolis dans toutes les unités), mortalité accrue depuis l'apparition des symptômes.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
29. Premiers symptômes apparus trois jours avant la déclaration : gonflement de la tête, pas de problèmes digestifs, problèmes nerveux depuis le jour de la déclaration, morbidité pas extrêmement élevée, mortalité croissante (+ 2 % en un jour).
30. Premiers symptômes apparus la veille de la déclaration : quelques problèmes respiratoires dans une unité, uniquement chez les poulettes de race Warren ; pas de problèmes digestifs ou nerveux. Lors de l'inspection : quelques problèmes respiratoires, conjonctivite, quelques symptômes nerveux ; dans la deuxième unité : quelques individus malades replacés à partir de l'unité atteinte. Morbidité élevée (dans une unité, chez une race : 20 %), mortalité accrue.
A l'autopsie, lésions évoquant la maladie de Newcastle.
31. Premiers symptômes apparus trois jours avant la déclaration : gonflement de la tête, pas de problèmes digestifs ou nerveux. Morbidité pas extrêmement élevée, mortalité croissante (+ 2 % en un jour).
32. Premiers symptômes apparus cinq jours avant la déclaration : fientes anormales, rares signes nerveux, problèmes respiratoires, mortalité accrue. Morbidité dans l'unité I : environ 20 %, dans l'unité II : 100 %. Mortalité accrue de 10 % en cinq jours.
33. Problèmes respiratoires ; morbidité de 5 à 10 % dans l'unité IV, mortalité légèrement accrue.

Mesures générales de prophylaxie appliquées :

- 25/08/92 Mise en interdit des bâtiments du foyer n° 1 (Swartbroek), foyer primaire.
- 04/09/92 Mise en place d'une zone de protection (3 km de rayon), autour du foyer n° 1. Limitation des transports d'oiseaux. Cette zone comprend les communes de Weert, Hunsel et Grathem.
- 05/09/92 Abattage sanitaire dans le foyer n° 1.
- 08/09/92 Mise en place d'une zone de surveillance (10 km de rayon) autour du foyer n° 1. Limitation des transports de volailles. Début d'inspection de toutes les exploitations entretenant des volailles (19) dans la zone de protection.
- 09/09/92 Dans la zone de surveillance, limitation des transports étendue à tous les oeufs à couvrir et à la sortie des fientes de volailles hors de cette zone.
- 18/09/92 Extension de la zone de protection autour d'Ospel, de Nederweert et de Leveroij.
- 21/09/92 Environ 200 exploitations entretenant des volailles inspectées dans la zone de protection d'Ospel, de Nederweert et de Leveroij.
- 22/09/92 Interdiction nationale de tous les rassemblements d'oiseaux venant de plus d'un lieu d'origine, par exemple : expositions d'oiseaux ornementaux, foires, courses de pigeons, etc.
- 28/09/92 Extension de la zone de surveillance autour des foyers apparus à Leveroij (n° 2), Ospel (n° 3 et 6), Nederweert (n° 4), et Heijthuizen (n° 5).
- 29/09/92 Début de la campagne de vaccination complémentaire (à terminer en une semaine) pour toutes les volailles commerciales (y compris les dindes) et ornementales, dans les provinces du Brabant septentrional et du Limbourg (sud du pays).
- 09/10/92 Suppression d'une partie de la zone de surveillance autour du foyer n° 1.
- 12/10/92 Suppression d'une partie de la zone de protection autour du foyer n° 1.
- 26/10/92 Levée de l'interdiction nationale portant sur les rassemblements d'oiseaux.
Mise en place d'une zone de protection (3 km de rayon) autour des foyers n° 15, 16 et 17 ; limitation des transports d'oiseaux. Cette zone comprend les communes d'Asten et de Neerkant.
- 29/10/92 Mise en place d'une zone de protection (3 km de rayon) autour du foyer n° 21 (St.Oedenrode). Limitation des transports d'oiseaux. Cette zone comprend les communes de St.Oedenrode, Schijndel et Veghel. Renforcement des mesures d'interdiction totale des transports d'oeufs à couvrir, de volailles vivantes et de fientes de volailles grâce à un arrêt temporaire de la délivrance des dérogations par les services officiels.
- 30/10/92 Mise en place d'une zone de protection (3 km de rayon) autour du foyer n° 22. Limitation des transports de volailles. Cette zone comprend les communes de Deurne, Bakel, Milheeze et Venray.
- 05/11/92 Redéfinition (et mise en place) d'une zone de surveillance autour des communes d'Ospel, de Heijthuizen, Nederweert, Deurne, St.Oedenrode, Schijndel et Veghel.
Suppression des zones de protection et de surveillance autour de Leveroij.
Mise en place d'une zone de protection (3 km de rayon) autour du foyer n° 24 (Elsendorp).
Limitation des transports d'oiseaux. Cette zone comprend les communes de Gemert, Boekel et Wanroij.
Mise en place d'une zone de protection (3 km de rayon) autour du foyer n° 26 (Someren).
Limitation des transports d'oiseaux. Cette zone comprend la commune de Someren-Eind.
- 13/11/92 Inspection clinique de toutes les exploitations dans la zone de protection de Heijthuizen terminée : aucune suspicion de maladie de Newcastle.
- 16/11/92 Suppression des zones de protection et de surveillance autour de Heijthuizen. Mise en place de zones de surveillance autour d'Elsendorp et d'IJsselsteijn.
- 18/11/92 Inspection clinique de toutes les exploitations dans la zone de St.Oedenrode terminée : aucune suspicion de maladie de Newcastle.
- 19/11/92 Inspection clinique de toutes les exploitations au sud du canal du Noordervaart, dans la zone de protection de Nederweert et Ospel, terminée : aucune suspicion de maladie de Newcastle.
- 20/11/92 Suppression des zones de protection et de surveillance autour de St.Oedenrode.
- 27/11/92 Redéfinition de la zone de protection d'IJsselsteijn.